



## DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 09 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10- Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

#### 2023-06-09-003 – DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2023 N°01

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 2023-04-13-002 du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget communal 2023,

**Vu** la délibération 2023-04-13-012 du 13 avril 2023 approuvant le budget communal 2023,

**Vu** le budget communal 2023,

**Considérant** ce qui suit :

En raison d'une régularisation de dégrèvement de la THLV (Taxe Habitation sur les Logements Vacants), sur les avances de fiscalité d'avril, d'un montant de 453 €. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Ouverture de crédit en dépense à hauteur de 453 € sur le compte n° 7391178, du chapitre 14

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de décision modificative n°01.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
 DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
 COMMUNE DE MONNIÈRES

Délibération n°2023-06-09-003



Etat mensuel détaillé de l'avance (EDET)  
 Mois de liquidation 2023-04

DDFIP 044  
 Numéro de document 01

Date de production :  
 Statut : définitif

DDFIP = 044 [ Codique = 044006 ]	2023-04
IdtSLAM = C100 Siret = 214401002 00040 Libelle bénéficiaire = MONNIERES	

833-01
--------

comptabilité locale	M14	M52	M71	M57	courant Avance régularisée	courant régularisation	courant Avance brute	Ressource annuelle plafonnée	Ressource annuelle	Cumul des Rôles Complémentaires	Cumul des avances régularisées antérieures
IDL	73111			73111	62 759,00	0,00	62 759,00	753 110,00	753 110,00	0,00	188 277,00
<b>Total FDL titre N</b>					62 759,00	0,00	62 759,00	753 110,00	753 110,00	0,00	188 277,00

Total FDL après report des régularisations négatives, avance anticipée, rôles supplémentaires et rectifications de ressources antérieurement liquidées	62 759,00
--	-----------

Prélèvements	M14	M52	M71	M57	courant	cumul	Prélèvements du mois ventilés	
							Titre N	Titre < N
DegTHLV	7391172			7391112	453,00	453,00	453,00	0,00
<b>Total prélèvements</b>					453,00	453,00	453,00	0,00

ANP (Avance Nette après Prélèvements)	62 306,00
---------------------------------------	-----------

AVANCES FINALES (AF) de FDL	833-01 (N0)		833-01 (N1)	
	courant	cumul	courant	cumul
AF_FDL01 (N0)02(N1)	62 306,00	250 583,00	0,00	0,00
AF_VERSE01(N0)02(N1)	62 306,00	250 583,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°01, au budget communal 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
 Stéphane ENTÈME

Le Maire

Benoît COUTEAU